



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RÉUNI D'ORANGE

Procès-verbal de Séance

Bureau du 7 Décembre 2017 – 15h30

Mairie d'Orange – Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville

Membres du Bureau		
Mr ROCHEBONNE	Président	Présent
Mr BOMPARD	1er Vice Président	Présent à partir du point n°3
Mr BISCARRAT	2ème Vice Président	Présent
Mr AVRIL	3ème Vice Président	Absent
Mr MARQUOT	4ème Vice Président	Présent
Mr FIDÈLE	5ème Vice Président	Présent
Fonctionnaires présents		
Mme GLEYZON	DGS CCPRO	Présente
Mr CANUTI	DGS Orange / DIRMOP	Présent
Mme DAUPHIN	DGS Caderousse	Présente
Mr GORSE	Directeur Cabinet Orange	Présent

Monsieur le Président ouvre la séance procède à l'appel. Monsieur Claude AVRIL est excusé. Il n'y a pas de pouvoir. Il passe ensuite à la lecture de l'ordre du jour.

Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 9 Novembre est adopté à l'unanimité.

Monsieur Xavier MARQUOT est désigné comme secrétaire de séance.

POINT n°1 / COMMANDE PUBLIQUE / REALISATION D'UN PARKING SUD / AVENUE DU GENERAL LECLERC / COURTHEZON / CHOIX DE L'ENTREPRISE

RAPPORTEUR : Alain ROCHEBONNE

Dans le cadre du projet communal de réaménagement urbain, la CCPRO effectue la restructuration des circulations de son centre ancien par phasage.

Il s'agit en la circonstance de créer un nouveau parking au sud de l'avenue du Général Leclerc, qui viendra renforcer celui déjà existant au Nord de la voie. D'autre part, ce nouveau parking permettra à moyen terme, de redonner à la place Edouard Daladier son statut de lieu de vie, celle-ci étant actuellement encombrée par le stationnement.

Le dossier de consultation a été réalisé par le cabinet AUBRY maître d'œuvre à Lagarde Paréol (84). L'estimation des travaux s'élève à 337 152 € HT.

Afin de répondre aux grands principes de la commande publique, une procédure adaptée a été mise en place.

Il s'agit d'un marché alloti de la manière suivante :

- Lot n°1: Génie civil (estimation 302 787 €)
- Lot n°2 : Espaces verts et arrosage (estimation 34 365 €)

Un avis d'appel à la concurrence a été lancé le 17 octobre 2017 pour une remise des offres fixée au 7 novembre 2017.

Les critères de jugement retenus étaient les suivants :

1. Prix des prestations pondéré à 70 %
2. Valeur technique pondéré à 30 %

28 entreprises ont téléchargé un dossier de consultation, 8 ont fait une offre pour le lot 1, 4 ont fait une offre pour le Lot 2.

Le pouvoir adjudicateur a ouvert les plis le 8 novembre 2017 et les a remis au maître d'œuvre afin d'analyser les offres.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie en formation MAPA le 24 novembre 2017.

Après délibération des membres de la CAO, il en résulte les choix suivants :

Lot 1 : Génie civil > 4M PROVENCE ROUTE au tarif de 216 561,00 € HT

Lot 2 : Espaces verts arrosages > SRV BAS MONTEL au tarif de 22 999,30 € HT

Considérant que la réalisation de cette opération relève simultanément de la compétence de la CCPRO (Voirie) et de la ville de Courthézon (Espaces verts), une convention de groupement de commande et une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été établies.

Il convient que le Bureau prenne une décision.

Monsieur le Président : Il s'agit d'un dossier un peu difficile, je suis content qu'il aboutisse.

Le Bureau ayant ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le pouvoir adjudicateur à signer les pièces des marchés avec les entreprises susvisées pour un montant total de 239 560.30 € HT
- **DIT** que la dépense sera imputée au Budget principal 2017 au compte 822/2315,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

Unanimité

POINT n°2 / FINANCES / SORTIE D'ACTIF / RESTITUTION DE VEHICULE / COMMUNE D'ORANGE

RAPPORTEUR : Alain ROCHEBONNE

Les véhicules professionnels liés à des compétences communales transférées à la CCPRO ont été mis à disposition par les Communes, propriétaires, et intégrés à l'inventaire communautaire.

Le véhicule suivant - étant usagé - doit sortir de la flotte communautaire.

- Renault Megane Immatriculé 1842 XP 84

- Date de mise en circulation : 20/10/2003
- 260 163 KM au 23/10/2017

Propriété de la Commune d'Orange et mis à disposition de la Communauté de Communes suite à l'intégration de la Commune dans l'intercommunalité le 1^{er} janvier 2014, il sera restitué à la Commune qui décidera librement de son usage.

Monsieur CANUTI : C'est bien aimable, Président, Orange vous remercie.

Le Bureau ayant ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de sortir de l'inventaire communautaire le Renault Mégane immatriculé 1842 XP 84,
- **AUTORISE** le Président à remettre à disposition de la Commune d'Orange ledit véhicule qui en décidera librement de son usage,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

Unanimité

*** arrivée de Monsieur BOMPARD ***

POINT n°3 / FINANCES / DEPENSES D'AMELIORATION DE LA FLOTTE / INTEGRATION DE DEPENSES EN INVESTISSEMENT / 16 371.62 €

RAPPORTEUR : Jacques BOMPARD

Des réparations importantes vont devoir être effectuées sur des véhicules de la CCPRO.

Ces dépenses peuvent constituer des immobilisations amortissables et bénéficier du FCTVA sous réserve de l'intervention d'une délibération.

BUDGET	VEHICULE	MATERIEL	MONTANT DU DEVIS HT
Principal/ Service Voirie	FAUCARDEUSE	AC 043 CB	1 238,60 €
Principal/OM	RENAULT MASTER	CK 390 EL	1 645,07 €
Principal/OM	TRACTO CASE		2 886,60 €
Principal/OM	TRACTOPELLE KOMATSU		1 962,68 €
TOTAL			7 732,95 €

Considérant que par leur nature et leur longévité, ces travaux constituent des investissements pour la CCPRO, il convient que le Bureau délibère.

Monsieur le Président : C'est un point classique qui revient souvent.

Le Bureau ayant ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'imputation en investissement des travaux de réparation des véhicules et équipements susvisés,

- DIT que les crédits sont ouverts au budget principal 2017 fonction 812/822 Nature, 2182/21571/21782,
- DIT que ces réparations seront amorties conformément à la cadence définie pour les biens qu'elles concernent,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

Unanimité

POINT n°4 / FINANCES / PLH / GARANTIE D'EMPRUNT / CONSTRUCTION DE 52 LOGEMENTS LOCATIFS / ROUTE DE BEAUREGARD / COURTHEZON

RAPPORTEUR : Alain ROCHEBONNE

Dans le cadre de sa compétence « *Politique de l'habitat et cadre de vie* », la CCPRO est compétente pour accorder sa garantie pour la construction de logements sociaux.

La Société pour le Développement de l'Habitat va réaliser une opération de construction de 52 logements sis Route de Beauregard à Courthézon.

Par délibération n°2017099 du 25 septembre 2017, le Conseil de Communauté a instauré son nouveau règlement communautaire fixant les modalités d'octroi des garanties d'emprunts au regard notamment du cumul de règles prudentielles et internes.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 6 188 135,00 € et le montant financement sollicité auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) s'élève à 4 730 000,00 € TTC.

La Société pour le Développement de l'Habitat sollicite la CCPRO afin d'obtenir de celle-ci une garantie à hauteur de 25% du montant des prêts indiqués ci-dessous (soit 1 182 500,00 €), 25% étant sollicités auprès de la Commune de Courthézon et 50% restants auprès du Conseil Départemental de Vaucluse.

Caractéristiques des prêts sollicités auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation :

Offre CDC		
Caractéristiques de la ligne de prêt	PLAI	PLUS
Enveloppe	-	-
Identifiant de la ligne du prêt	5163832	5163831
Montant de la Ligne du prêt	1 670 000,00 €	3 060 000,00 €
Commission d'Instruction	0,00 €	0,00 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle
Taux de la Période	0,55%	1,35%
TEG de la ligne du Prêt	0,55%	1,35%
Phase de préfinancement		
Durée du préfinancement	18 mois	18 mois
Taux d'intérêt du préfinancement	0,55%	1,35%
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
Phase d'amortissement		
Durée	40 ans	40 ans
Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	-0,2%	-0,6%
Taux d'intérêt (1)	0,55%	1,35%
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)
Conditions de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle

Modalité de révision	DR	DR
Taux de progressivité des échéances	-2%	-2%
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360

(1) Les taux indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction des variations de l'index de la ligne de prêt.

Il convient de préciser que depuis le 1er septembre 2015, la CDC a mis en place une nouvelle procédure pour les délibérations de garanties. Dans le but principal de sécuriser les garants, le contrat de prêt signé dorénavant entre La Société pour le Développement de l'Habitat et la CDC devra être annexé et faire partie intégrante de la délibération.

Il convient que le Bureau Décisionnel délibère à cet effet pour accorder sa garantie à hauteur de 25% selon les caractéristiques financières et conditions du contrat de prêt n°55933.

Madame GLEYZON : Nous avons mis en place une fiche navette pour nous assurer que les conditions définies par le règlement adopté en conseil de communauté soient bien respectées. Je vous la commente. Dans les premières cases, vous avez le détail de l'opération et le contingent réglementaire associé à la garantie d'emprunt. En la circonstance il s'agit de 2 logements, mais un autre contingent réservataire est également associé à la subvention au titre du PLH pour 3 logements, soit un total de 5 logements sur l'opération en comportant 52. La Ville de COURTHEZON en a 6 de son côté, ce qui porte le total à 11, dans la mesure où il a été entendu que le contingent de la CCPRO était géré par la commune d'assiette de l'opération. Ensuite vous avez l'évaluation des ratios prudentiels, étudiés par la Direction des Finances et enfin les aspects « Produit Logement » évalués par la Direction de la Planification au regard du PLH.

Monsieur le Président : Merci pour ce travail de synthèse.

Le Bureau ayant ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 25,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 730 000,00 euros, soit 1 182 500,00 euros, souscrit par la Société pour le Développement de l'Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 55933 constitué de 2 lignes du Prêt,
- **DIT** que la garantie d'emprunt est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts de consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de la discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- **DIT** que le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

Unanimité

*** fin de la partie normalisée ***

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 16h40.

Le Secrétaire de Séance :

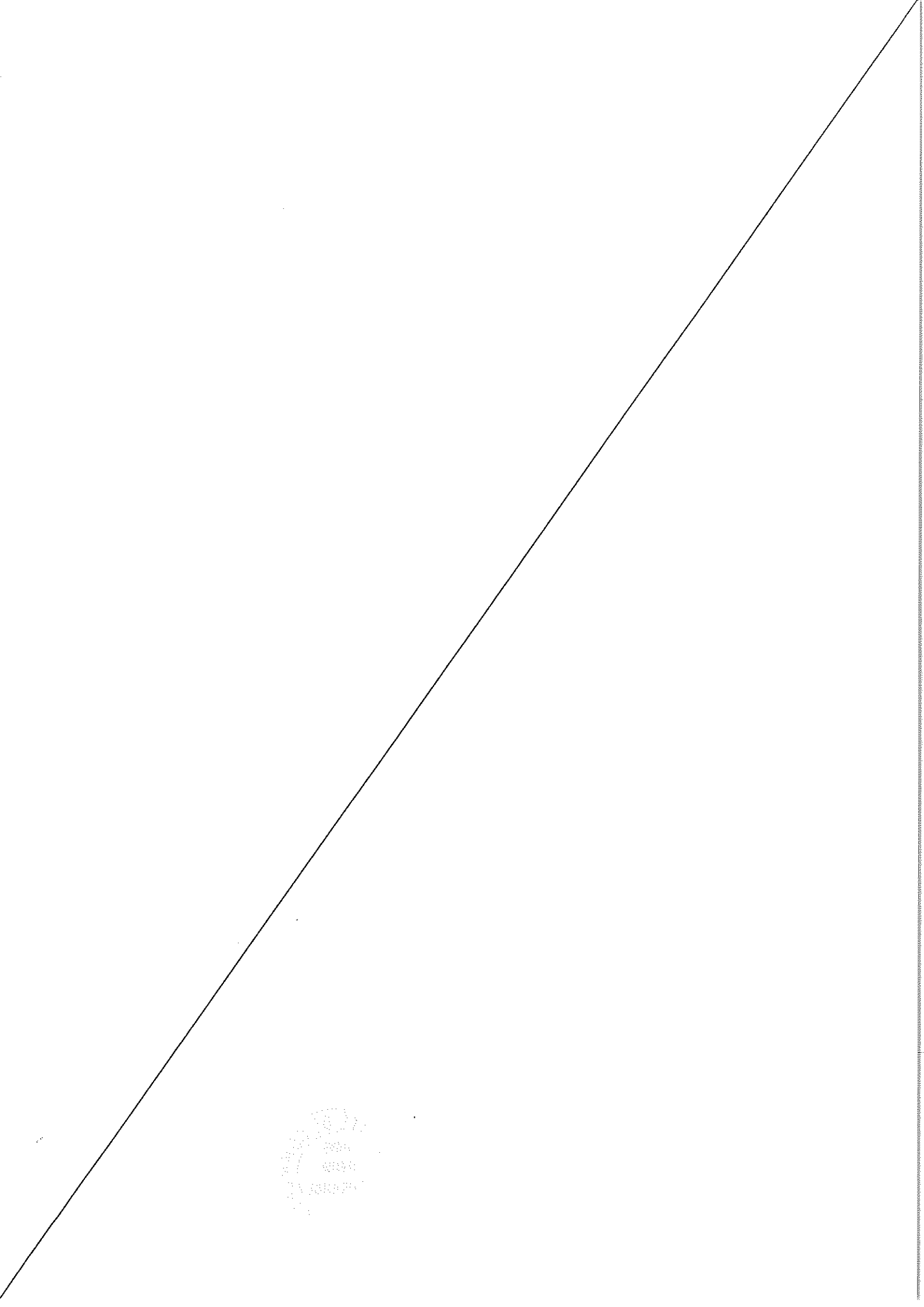
Xavier MARQUOT

Bureau CCPRO



Le Président

Alain ROCHEBONNE



100
100
100
100
100